Partage de trajet

Par Aspenrien
Bonjour,

Suite au jugement concernant la garde de notre fils, mon ex qui était au chômage a l'époque a pu avoir la garde. En raison de son éloignement géographique, la décision du partage des trajet a été mit en place.

Seulement, au moment du jugement elle a omi de préciser qu'elle avait un travail qui ne correspond plus du tout avec les disponibilitées qu'elle avaient annoncer horaires de 8h à 19h.

Sachant t quelle a déménager à environs 1h30 de notre ancien lieu d'habitation, le juge a convenu que nous nous retrouverons à moitié chemin. Seulement aujourd'hui, du a son travail qui est à 1h de toute de chez elle et par conséquent 2h30 de chez moi, et du a son activité qui l'a fait finir plus tard, elle souhaite que je fasse mi hemin jusqu'à son lieu de travail cela me rajoute du temps de route et des depenses. De plus, ça me ferait récupérer mon fils à une heure tardive. ce qui n'est pas dans son intérêt.

Elle part du principe que "si tu veux voir ton fils, et ben tu as qu'à te bouger de toute façon c'est comme ca, et vu que j'ai le droit à un week end sur 2 elle m'impose soit de faire comme ça, soit de le récupérer le samedi matin. Ce qui me fait perdre du temps de passer avec mon fils. Pour moi ce n'est pas en accord avec le jugement, malheureusement, je ne sais pas quelle recours avoir, et commebt lui faire entendre raison.?